

Questionnaire CGT sur les VSS contre les femmes à l'Ens de Lyon

Le questionnaire a été mis en ligne le 1^{er} juillet 2019, puis rappel en septembre 2019, avec le message suivant : « *Nous faisons appel à vous pour remplir un questionnaire anonyme sur le respect des femmes étudiant ou travaillant à l'ENS et sur les violences les concernant. Vos réponses contribueront à mieux cerner, mieux sensibiliser, mieux prévenir et mieux agir contre ces violences dont chacun et chacune peut être témoin et /ou victime* ». Merci de le remplir :

<https://framaforms.org/questionnaire-sur-les-violences-contre-les-femmes-1561317749/>

165 réponses : 63 % de femmes répondantes et 36% d'hommes

Femmes déclarant être victimes de harcèlement

- **46%** des femmes ont subi des discriminations sexistes (36% plus d'une fois) de la part de toutes les catégories d'hommes : collègues, supérieur hiérarchique, personnels et personnes extérieures à l'établissement (quasi à part égales exception faites des subordonnés en faible proportion) ;
- **20%** ont reçu des injures majoritairement de la part des collègues ou de personnes extérieures ;
- **25%** des femmes ont fait l'objet de blagues répétées à connotation sexuelle, essentiellement de la part des collègues ou de personnes extérieures, mais aussi de la part de supérieurs hiérarchiques ;
- **18%** ont plusieurs fois reçu des confidences ou des messages à caractère sexuel, soit de la part de collègues soit de personnes extérieures
- **26%** ont plusieurs fois subi des attitudes suggestives, obscènes ou gênantes, majoritairement de la part de collègues ou personnes extérieures
- **14 %** ont plusieurs fois subi des contacts physiques ou des gestes non désirés de la part en majorité de collègues ou des personnes extérieures

Femmes déclarant être victimes d'agressions sexuelles

- **15 %** ont subi des agressions sexuelles sous la forme de gestes déplacés sur les parties sexuelles du corps et 9% embrassées de force, dont la moitié plusieurs fois, majoritairement par des collègues/camarades ou des personnes extérieures

→ Qui sont les auteurs de ces faits de harcèlement et d'agression ?

A plus de 93 %, ce sont des hommes de toutes les catégories d'âge (moins de 25 ans à plus de 55 ans dans les mêmes proportions)

Femmes et hommes témoins de violences sexuelles et de sexisme environnemental au travail

- **95 %** des personnes ont été au moins une fois témoins de blagues et de sexisme environnemental, en grande majorité de la part de collègues mais aussi de la part de supérieurs hiérarchiques et d'autres personnels
- **30 %** ont été témoins de comportements sexistes ou sexuels majoritairement (et à part égales) de collègues et de supérieurs hiérarchiques
- **8%** des personnes disent subir un environnement de travail sexiste et dégradant à l'égard des femmes
- La majorité (77%) comprend bien que ces faits sont des violences faites spécifiquement aux femmes, pour autant, rien n'a été mené officiellement sinon en parler à la personne, aux collègues ou aux proches

→ **Qui sont les auteurs de ces faits témoignés par des hommes et des femmes ?** A 75 %, ce sont **uniquement des hommes**, puis 15 % les deux sexes, toutes tranches d'âge représentées avec une majorité (39 %) située entre 40 et 55 ans.

Profil des femmes répondantes : des femmes jeunes

- 75 % ont moins de 40 ans, 40% sont probablement des étudiant.es (moins de 25 ans) travaillant ou étudiant dans des environnements mixtes, des bureaux, salles de cours ou expérimentales
- 60% sont étudiantes ou personnels de l'Ens (fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires et contractuels à de toutes les catégories)
- 40% sont des personnes célibataires ou en instance de divorce ou de séparation, sans enfants

Les faits et leurs répercussions : isolement et déni

- Les faits se sont déroulés en grande majorité dans les locaux de l'Ens, mais aussi dans le cadre de missions et déplacements académiques, du trajet domicile/travail ou à l'extérieur
- Dans le cas où des actions auraient été menées, rien n'a changé, par contre nombres de répercussions psychologiques et dans les conditions de travail ont été recensées.

En résumé :

Il semble que les résultats Ens en 2019 vont dans le même sens que ceux de l'enquête 2014 du Défenseur des droits.

Les collègues/camarades de classe sont cités par la majorité des répondantes-victimes comme étant à l'origine du harcèlement. Viennent ensuite, les personnes extérieures à l'École, puis le(s) supérieur(s) hiérarchique(s).

Face à ces situations, les femmes ne comptent le plus souvent que sur elles-mêmes, les soutiens trouvés étant d'abord l'entourage, la famille, les proches, puis les collègues (femmes). Dans ce contexte, à peine **5% des cas sont rapportés à la direction** aux représentants des personnels et plus de **30% des victimes disent n'en parler à personne**.

Dans plus de **85%** des cas, les faits rapportés ont eu des conséquences directes sur le travail (changement d'affectation ou d'études, mutation), et/ou ont dégradé les relations de travail (conflits, rumeurs, insécurité, isolement) et ont eu des conséquences sur la santé et le comportement des personnes (absentéisme, démotivation, retards, dépression, troubles alimentaires, lombalgies, angoisses, etc)

Lorsque des actions ont été engagées, seules 40% des victimes indiquent qu'une mesure a été prise à l'encontre de l'auteur présumé ayant changé la situation. À noter également que, d'après l'enquête, une seule des victimes déclare avoir porté plainte.

Un déni fort qui requiert des actions d'information et de prévention

L'enquête indique qu'une (très) grande majorité des faits déclarés de harcèlement sexistes et sexuel sont le fait d'hommes. Ce sont des faits passibles de deux ans de prison et de 30 000 € d'amende. Parmi eux, des agressions sexuelles potentiellement très graves.

Défini par [les articles 222-33.-I et 222-33.-II du code pénal](#), ainsi que par [l'article L.1153-1 du code du travail](#), le harcèlement sexuel peut être de deux types :

- le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante ;
- le fait, même non répété, d'user de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Les élu.es CGT du CHSCT alertent notre direction pour qu'elle joue davantage son rôle de prévention (information des personnels sur les droits et recours) et de protection (prises de sanctions contre les auteurs). En effet, l'employeur est responsable au quotidien de la santé et de la sécurité des travailleurs. L'employeur a donc obligation de prévenir les agissements de harcèlement sexuel, de sensibiliser les différents acteurs de sa structure par des actions d'information et de formation et d'organiser des travaux de réflexion au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Enfin, il doit afficher les dispositions légales relatives au harcèlement sexuel.

ANNEXE :

Quelques chiffres¹ :

- [L'enquête OVE 2020 sur les conditions de vie des étudiant-e-s](#) publiée le 28 janvier 2021, mesure l'ampleur des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur. Les violences sexistes et sexuelles touchent plus les femmes que les hommes, et ce phénomène s'aggrave à mesure que les étudiant-e-s poursuivent leurs études (les doctorant-e-s sont en effet plus vulnérables).
- [L'enquête Virage Université de l'INED](#) publiés le 12 décembre 2018, pointent les formes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles dans le cadre des études. Les [résultats des enquêtes](#) ont été réalisées dans quatre universités partenaires (Université Paris1–Panthéon-Sorbonne, Université Paris – Diderot et Institut de physique du globe de Paris, Université de Strasbourg et Université de Bretagne occidentale) afin d'explorer les formes que prennent les violences subies par les étudiant-e-s dans le cadre universitaire et leurs conséquences.
- Selon les statistiques, [une femme sur trois dans le monde sera victime d'une agression sexuelle au moins une fois au cours de sa vie](#).
- 98 % des Français-e-s et 100 % des femmes actives, la lutte contre le harcèlement sexuel au travail² est jugée importante . Et ces chiffres datent de 2014, avant #metoo !
- **Les violences sexistes et sexuelles sont omniprésentes au travail** : 30 % des femmes disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur carrière professionnelle, 80 % de sexisme. Chaque jour, ce sont 10 viols ou tentatives de viols qui se produisent sur un lieu de travail
- **Elles le sont aussi dans la société et ont un impact direct sur le travail** : chaque année, 230 000 femmes sont victimes de violences conjugales. Alors que le travail garantit l'indépendance économique et le lien social, il représente aussi une mise en danger car c'est un lieu où le conjoint est sûr de retrouver sa victime... Ainsi, les violences conjugales ont bien souvent pour conséquence la perte de l'emploi, c'est la double peine. Par ailleurs, subir des violences à la maison fragilise et expose davantage à en subir au travail également.
- **Les victimes ne sont pas protégées** : 70 % des victimes n'en parlent pas à leur supérieur hiérarchique. Quand elles l'ont fait 40 % estiment que ça s'est réglé en leur défaveur (par une mobilité forcée, une placardisation, un licenciement...)
- **Il n'y a pas de prévention** : + de 80 % des entreprises n'ont pas de plan de prévention, alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

¹ Voir les sources dans le guide du collectif femmes mixité, « Combattre les violences sexistes et sexuelles » <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2020/10/CGT-VIOLENCES-SEX-interactif.pdf>

² D'après l'« enquête sur le harcèlement sexuel au travail » de janvier 2014 réalisée par le Défenseur des Droits. <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/publications/etudes/enquete-sur-le-harcelement-sexuel-au-travail>